



## AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le Projet de règlement numéro 24-04 intitulé : Règlement amendant le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs

---

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, greffier-trésorier, que le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté, lors de la séance ordinaire du 30 octobre 2024, le Projet de règlement numéro 24-04 visant à modifier le Schéma d'aménagement et de développement. Le Projet de règlement numéro 24-04 a pour but de modifier le Schéma d'aménagement et de développement afin de modifier certaines dispositions relatives aux lots à proximité des cours d'eau et des lacs.

## RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Le Projet de règlement numéro 24-04 vise à nuancer des mesures restrictives au document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) afin de les adapter au contexte du territoire de la MRC en respect de la protection de l'environnement, de la sécurité et de la santé publique pour permettre le développement d'un nouveau secteur comprenant l'ouverture d'une rue et d'un projet de lotissement à Sainte-Anne-des-Plaines.

Plus précisément d'intégrer des dispositions concernant la bande de 100 mètres du cours d'eau « Ruisseau Charbonneau » permettant de:

- Introduire la notion de lot adjacent parallèle avec réseaux d'aqueduc et d'égout domestique;
- Tenir compte de l'addition de la profondeur de la rive au calcul d'un lot distinct à développer adjacent.

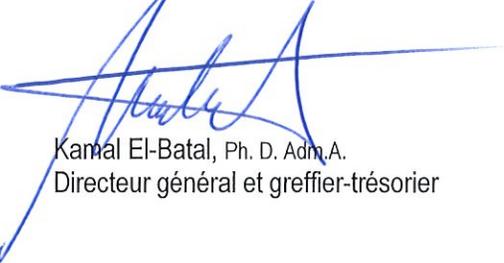
Pour plus de détails sur son contenu, une copie du Projet de règlement numéro 24-04 est disponible au bureau de votre municipalité locale ainsi qu'au siège social de la MRC de Thérèse-De Blainville, sis au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6. Une version électronique téléchargeable du projet de règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : <https://mrc-tdb.org/documentation/reglements-municipaux/>

Vous pouvez nous acheminer par écrit vos questions/commentaires au plus tard le 6 décembre 2024 à 13h30 en utilisant le formulaire à cet effet qui est disponible à l'adresse Internet ci-haut mentionnée et nous le retourner à l'adresse courriel suivante : [consultationpublique-reglement24-04@mrc-tdb.org](mailto:consultationpublique-reglement24-04@mrc-tdb.org)

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Une assemblée publique, portant sur le contenu du Projet de règlement numéro 24-04, se tiendra le 11 décembre 2024 à 14 h 00 au siège social de la MRC de Thérèse-De Blainville, sis au 201, boulevard du Curé-Labelle, bureau 304, Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X6.

Donné à Sainte-Thérèse, Québec  
Ce 30 octobre 2024

  
Kamal El-Batal, Ph. D. Adm.A.  
Directeur général et greffier-trésorier